

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00155

Numéro SIREN : 453 304 768

Nom ou dénomination : ACTION SERVICES RHONE-ALPES

Ce dépôt a été enregistré le 11/10/2019 sous le numéro de dépôt A2019/003136

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
VILLEFRANCHE - TARARE



376056

Dénomination : ACTION SERVICES RHONE-ALPES
Adresse : ZAC des Grillons 22 rue de L'ancienne Distillerie 69400
Gleize -FRANCE-

n° de gestion : 2004B00155
n° d'identification : 453 304 768

n° de dépôt : A2019/003136
Date du dépôt : 11/10/2019

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du
08/10/2019



376056

043155

Déposé au Greffe
du Tribunal de Commerce
de VILLEFRANCHE-TARARE
le 11 OCT. 2019
sous le n° 19/3136

**SARL ACTION SERVICES RHONE
ALPES**

SARL au capital de 15 488 €
ZAC des Grillons - 22 Rue de l'Ancienne Distillerie
69400 GLEIZE
453 304 768 RCS VILLEFRANCHE - TARARE

Rapport du Commissaire aux Comptes et à la Transformation

**Good
Morning**
UN REGARD SUR LES CHIFFRES



www.goodmorningbusiness.com

12 rue Malesherbes
69006 Lyon
04 78 94 60 73

161 route du Salvêtre
69930 St Laurent de Chamousset
04 74 26 55 31

506 rue des Grillons - BP 80043 - GLEZÉ
69652 Villefranche sur Saône Cedex
04 74 68 47 99

Le Charbonnier
69870 Lamure sur Azergues
04 74 03 17 99

S.A.R.L. au capital de 215 866 Euros - 353 860 851 R.C.S. LYON
Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Lyon - Société de commissaires aux comptes inscrite à la Compagnie

SARL ACTION SERVICES RHONE ALPES

Rapport du commissaire aux comptes et à la transformation

Monsieur ROUSSET,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code, par la décision unanime de l'associé unique en date du 24 Septembre 2019, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de la société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social, conformément aux articles L 224-3 et R 224-3 du code de commerce.

Mission du Commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Au cours des derniers exercices, le chiffre d'affaires est en hausse. Cependant la hausse de charges de structure suit cette augmentation de chiffre d'affaires. Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2018 est de 14 504 € pour un bénéfice net comptable de 12 645 €.
- L'analyse bilancielle de la société n'apporte pas de commentaire particulier. Les capitaux propres sont supérieurs à la moitié du capital social. La trésorerie est légèrement négative au 31/12/2018 suite aux avances de trésorerie auprès des différentes filiales, cependant cette dernière remonte de manière satisfaisante au cours du premier semestre 2019 et suffit à pallier le besoin en fonds de roulement de la société.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société ACTION SERVICES RHONE ALPES, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminés selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social ;
- à analyser, le cas échéant, les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'a été stipulé dans le cadre de cette transformation.

À Gleizé
Le 8 octobre 2019

Pour le Cabinet GOOD MORNING
Commissaire à la transformation

Olivier BOISRAMÉ
Commissaire à la transformation

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Olivier Boisramé, is written over the printed name and title.